CONDITIONS:

Dix piastres par an—payables six mois d'avance.

Aucun abonnement ne sera arrêté, à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra suspendre son abonnement, n'en ait fait connaître son intention par écrit au Bureau de L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du semestre courant.

Les avis se publient en anglais et en français, à raison d'une piastre par carré de chaque langue pour la première insertion et 50 cents pour les insertions subséquentes. Le carré est de DIX lignes, ou moins.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

On prend des abonnemens à l'année, pour publier les avis, à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

POUR MADISONVILLE ET COVINGTON.

Le bateau-à-vapeur, fin marcheur, **CORRAIL**, capitaine BAGLEY, partira du *Rail-Road* tous les dimanches, à 9 heures du matin, et reviendra dans la même soirée. Il partira également du *Rail-Road* tous les *mercredis*, à 9½ heures du matin, pour Madisonville, et de là, en remontant la rivière, il ira à un mille de Covington, et sera de retour ici le lendemain (*jeudi*.).

Ce bâteau ayant été acheté expressément pour faire ces voyages du lac, continuera à l'avenir à faire le trajet entre Covington, Madisonville et la N. Orléans. Dans l'intervalle des jours de passage, le propriétaire du bâteau se chargera de remorquer les rajeux de bois, planches et autres matériaux.

Les personnes qui voudraient passer sur ce bâteau le dimanche, sont requises de se trouver au *Rail-Road*, à 8 heures et un quart, du matin, pour entrer dans les chariots.

Le soussigné sollicite respectueusement l'encouragement du public.

23 août—5m WM. BAGLEY.

A VENDRE.

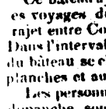

La goëlette fine voilière **ROSE IN BLOOM**. Pour les conditions, s'adresser à l'Ecurie, sur la place d'armes, ou à

MEDELICE THOMAS,
13 sept no. 77, rue de la Levée.

LIGNE DES PAQUEBOTS.

☞ Dans la vue de faciliter les communications entre cette ville et New-York, une nouvel le ligne de Paquebots, composée des navires suivans, vient d'être établie. Les départs seront comme suit:

Navire **LOUISVILLE**, capitaine PRICE.

De la N.-Orléans.	*De New-York.*
20 novembre,	13 octobre,
5 février,	28 décembre,
20 avril,	13 mars,
5 juillet,	28 mai,
20 septembre,	13 août.

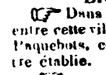

Navire **NASHVILLE**, capitaine RATHBONE.

De la N.-Orléans.	*De New-York.*
5 décembre,	28 octobre,
20 février,	13 janvier,
5 mai,	28 mars,
20 juillet,	13 juin,
5 octobre,	28 août,

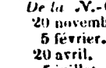

Navire **NATCHEZ**, capitaine REED.

De la N.-Orléans.	*De New-York.*
20 décembre,	13 novembre,
5 mars,	28 janvier,
20 mai,	13 avril,
5 août,	28 juin,
20 octobre,	13 septembre.

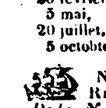

Navire **CREOLE**, Capitaine PAGE.

De la N.-Orléans.	*De New-York.*
5 janvier,	28 novembre,
20 mars,	13 février,
5 juin,	28 avril,
20 août,	13 juillet,
5 novembre,	28 septembre.

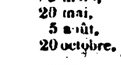

Navire **HUNTSVILLE**, Capt. STODDARD.

De la N.-Orléans.	*De New-York.*
20 janvier,	13 décembre,
5 avril,	28 février,
20 juin,	13 mai,
5 septembre,	28 juillet,
20 novembre,	13 octobre.

Tous les navires ci-dessus sont neufs, de la première classe et du port de plus de 500 tonneaux. Ils tirent peu d'eau ayant été construits à N.-York, absolument pour ces voyages. Leurs chambres sont ornées avec la plus grande élégance. On y trouvera toujours des approvisionnemens de tout genre et de première qualité, et rien ne sera négligé pour la commodité et l'agrément des passagers.

Ces paquebots sont commandés par des capts. expérimentés dans ces voyages et qui feront tous leurs efforts pour satisfaire. Ils seront toujours remorqués par des bateaux-à-vapeur en montant et en descendant le fleuve, et la plus grande ponctualité sera observée dans les jours de départ. Pour fret ou passage, s'adresser:

FOSTER & HUTTON.

☞ Ces paquebots ne prendront qu'autant de passagers qu'il y a de cabanes. 10 nov

GARE AUX CONTREFACTEURS.

Un certain remède préparé par une *personne nommée "Potter"* a été offert en vente dans cette ville, sous le nom de *"Catholicon de Potter"*.—Les personnes qui usent de cette médecine sont averties de se précautionner contre cette fraude, qu'il est facile de reconnaître, à ce que l'écriture placé sur le bouchon de la bouteille porte le nom de *W. Potter*, au lieu *W. W. Potter*, que porte le véritable catholicon. Les soussignés, agents, tiennent constamment un assortiment du dernier.

DUCONGE & PEYCHAUD.
2 oct rue de Chartres, No. 89.

A LOUER POUR UN AN.

Le Magasin No. 12, rue de la Douane, maintenant occupé par Wm. Frost jr., avec ou sans le magasin du fond. Aussi: deux maisons ayant chacune six chambres, des cuisines, &c. situées rue des Magasins, encoignure de la rue Bienville. S'adresser à M. WALTON,
18 oct rue de la Douane, No. 14.

A LOUER à l'année, à dater du 1er novembre—Un magasin à trois étages, ayant au second étage des chambres pour comptoirs, situés du côté nord-est de la rue Gravier, entre Magasins et Tchoupitoulas. Pour les conditions, s'adresser à
6 sept SAML. P. MORGAN & CO.

PENSION BOURGEOISE.

MADAME VEUVE LEPECQ annonce au public qu'elle tient une Hôtel garni à l'instar de celles de France, dans le genre français et espagnol, rue Condé, No. 36, entre les rues Madison et Dumaine. Elle envoi également à manger dans les maisons particulières. 16 août—3m

LE soussigné offre à vendre les articles ci-après détaillés, débarquant du brick Lexington, de Marseille, et ayant droit au *drawback*:—600 barriques de vin des marques Bergnac, Ligier, Ponset et fils; 400 paniers huile; 200 demi do. do.; 124 barils vin, imitation Madère; 15 do. vin muscat; 400 caisses vin muscat; 200 do. vin St Georges; 50 barils vinaigre; 5 *jarres saucissons*; 150 *caisses salaisons assorties*; 3 jarres fruits cristalisés; 20 caisses liqueurs assorties; 10 caisses absynthe de Neuchatel; 50 do. eau de *fleurs d'orange*; 170 paniers bouteilles; 100 caisses savon; 20 do. fromages de Hollande; 17 balles bouchons.

F. H. PETITPAIN,
22 oct Encoignure Toulouse et Chartres.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de Paroisse pour la paroisse et la ville de la Nlle-Orléans—Présent, l'hon. Chs. Maurian, juge—9 octobre 1832—*Gabriel Manent vs. ses créanciers.*—Sur lecture et enrégistrement de la pétition et de la cédule dans cette affaire, il est ordonné par la cour qu'une assemblée des créanciers du pétitionnaire, débiteur insolvable, actuellement détenu, sit lieu en pleine cour, samedi 10 novembre prochain, à 10 heures du matin, afin de déduire les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la *dite pétition*. Par *ordre* de la Cour,

12 oct—12,2ps. F. BUISSON, dép. grf.

A VENDRE.—684 pots en porcelaine dorés, une partie avec inscription en or, à l'usage des pharmaciens, s'adresser de suite chez

6 oct FORESTIER.

CRÈME DE TARTRE—4 barils Crème de Tartre en cristaux, 3 do do en poudre; en débarquement du brick Lexington, de Marseille, à vendre par

F. H. PETITPAIN,
25 oct encoignure Chartres et Toulouse.

TOILE A DRAPS, des manufactures du pays.—158 balles de toile à draps grise, 4.4, propre aux marchés mexicains, en débarquement du brick George Ryan, de Boston, à vendre par

20 oct LINCOLN & GREEN.

100 BALLES Couvertures Françaises 3 points, de la manufacture de Graulet, reçues par le Wm. Gray, à vendre par

25 sept J. MAGER.

BON vin de table, à 4 escalins le gallon—on ne détaille pas moins de 2 gallons.

Café à 1 escalin la livre.

Sucre blanc de la Havane 8 livres à la piastre.

Sucre du pays à 10 livres } à la piastre.
do. do. 12 livres }
do. do. et 17 livres, }

Véritable remède de le Roy, liqueurs de la Martinique, anti-glaireux, huile de Lin, fusils de chasse français, quincaillerie, vieux vins de caisse, poudre, plomb, balles, canons, &c. au magasin de

ANTOINE MICHOUD.
Encoignure des rues de la Levée et des Ursulines.
25 sept—10.

20 BALLES Toile à draps de 36 pouces, grise, manufacturée au Nord, à vendre par

*HARRISON, BROWN & CO.
1er. sept Rue Royale, N°. 117.

SANGSUES à 25 cents la pièce.—Une partie de Sangsues espagnoles, à vendre à 25 cents la pièce, à la pharmacie de DUCONGE & PEYCHAUD,
14 juillet rue de Chartres.

LE soussigné vient de recevoir et offre à vendre, un superbe Cabriolet de Philadelphie, avec ses harnais plaqués en argent; les coussins sont couverts en drap bleu avec galons en argent. En *magasin*: une quantité de Voitures, Barouches, Tilburis et de Cabriolets; le tout à vendre à des prix accommodants.

22 sept M. WALTON.

A VENDRE.

Une **HABITATION** située dans la Paroisse de Plaquemines, à environ trente-trois milles de la N.-Orléans, sur le même bord du fleuve, mesurant 45 arpens de face au fleuve, sur 40 de profondeur. Cette habitation a été établie en sucrerie, est parfaitement fossoyée, ayant trois canaux principaux, un à chaque borne et un au milieu, avec un canal latéral qui va d'une borne à l'autre. Les autres fossés moindres sont d'arpent en arpent. Cette propriété est en repos depuis 5 ans, la terre est bonne et rend beaucoup, le sucre en est très beau. Les bâtisses qui s'y trouvent sont une sucrerie briquetée entre-poteaux, en mauvais état; une bâtisse contenant magasin et moulin à maïs, bâtiment assez vaste pour en faire une sucrerie avec quelques changemens; maison de maître, hôpital, cases à nègres dont ayant besoin de réparations.

CONDITIONS.—Un quart à 6 mois, un quart à un an, un quart à deux ans, et un quart à trois ans, avec billets endossés, à satisfaction et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. Si ladite habitation n'est pas vendue à l'amiable d'ici au 25 décembre prochain, alors elle sera offerte en vente publique à l'encan. Elle sera vendue en un seul bloc, ou par lots d'un ou plusieurs arpens, mais dans ce dernier cas, aucune vente ne sera reconnue bonne que si le tout est vendue. S'adresser sur les lieux à M. F. S. M. Coiron; et en ville au Bureau de l'Abeille. 21 août—4m.

A VENDRE.

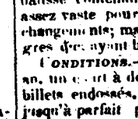

UNE HABITATION d'environ 25 arpens de face au fleuve, établie en sucrerie, située dans la paroisse de Plaquemines, à sept lieues de la Nouvelle-Orléans et du même bord, ayant une plantation d'environ 200 arpens en souches et plan de cannes à sucre en très-bon état, et une récolte en maïs suffisante pour la provision de l'année, avec **51 ESCLAVES**, dont 32 hommes et garçons, 13 femmes et 6 enfans; 26 chevaux, mulets ou bêtes cavalines; 24 bêtes à cornes, de plus, les instrumens aratoires, outils et ustensiles nécessaires à son exploitation; on la vendra avec ou sans les esclaves et animaux à des termes avantageux.

Si elle n'est pas vendue à l'amiable d'ici au 15 janvier prochain, elle le sera le samedi 26 suivant, par la voie d'encan public.

S'adresser, sur les lieux, au propriétaire, soussigné, ou bien en ville, à Mssrs. Lizardi frères, chez lesquels se trouve déposé un inventaire descriptif.

Paroisse Plaquemines, 25 juillet 1832.
24 juil—6m C. B. DUFAU.

VINS DE BORDEAUX.

LE soussigné offre à vendre une partie de vin en débarquement du navire Missouri de Bordeaux, consistant en:—

28 Barriques Vin rouge Montferrand,
12 do. do. Medoc, 1827,
20 demi barriques vin de Grave, 1828,
11 caisses de 12 blles. } Vin rouge Grand Laroce
12 do. de 24 demi do. } 1825.
11 caisses de 12 blles. } Vin rouge Chateau La
12 do. de 24 demi do. } fitte 1825.
47 caisses de 12 blles. vin rouge St. Julien 1827.
47 do. do. do. Medoc 1827.

F. H. PETITPAIN,
29 oct encoignure Toulouse et Chartres.

REÇU par la barque Adélaïde de Liverpool; 3000 pieds de chaînes à porteuse; 100 douzaine pioches crêbles à colets tordus assorties No. 1 à 3; 150 do. pelles à do. idem modèles assorties; 80 do. pioches façon de la Caroline; 1 boucaut de cautres à pieux et à bardeaux, 2 do. pioches de haras assorties; 20 tierçons de chaînes à mailles courtes assorties de 5-6 à 1; 4000 paires crochets et pitons &c., assortis de 3 à 24 pouces; 100 paires crachoires en cuivre, avec et sans pieds; un assortiment d'anneaux, 1 do. de boîtes à sucre vernis secs, 1000 paniers chaînes de traits, assorties de 6½ à 8 pieds; 2 paniers de couvercles de chaudières en tôle, assorties; 100 barils clous forgés fins, têtes de diamant et autres; 200 do. gros clous forgés, à bordage de 3½ à 12 pouces.

F. PASCAL.
29 oct. rue de la Levée, No. 55.

20 BALLES toile de coton écrue 4 4, de la manufacture d'Appleton & Co.; les balles de 2000 yards, arrangées pour les marchés mexicains; en débarquement du brick Motion, venant de Boston, à vendre par

23 oct LINCOLN & GREEN.

DEMANDE

ON demande deux *mirriers carossiers*; s'adresse chez Mr. Wm. H. Ireland, encoignure des rues Magasin et Girod. 25 oct

LES soussignés offrent à vendre les articles suivans, savoir: 300 barriques vin de Marseille, 200 caisses do. do., 100 caisses vin muscat, 2 pipes eau-de-vie, ayant droit au *drawback*; 50 caisses Champagne, de qualité supérieure; 10 pipes Madère, choix de Londres, ayant dix ans, en barriques de 56, 28 et 14 gallons; huile d'olive, bouteilles et bouchons; 2 balles toile à draps française, de 4-4; 10 barils pierres à fusil; un assortiment complet de vitres de Baltimore; rum du pays.

16 oct—10 A. QUERTIER & BOUTIN.

BIERRE BLANCHE ET PORTER—50 boucauds Bierre de Philadelphie et 30 barils Porter, reçus par le brick Swan, et à vendre par

9 oct S. P. MORGAN & CO.

UNE Demoiselle arrivée depuis huit mois d'Europe désirerait trouver une place, en ville ou à la campagne de femme de charge ou de chambre. S'adresser au Bureau de cette feuille. 22 sep—☞

300 ROULEAUX cordes d'emballage, 3 boucauts madder pour teinture, cordages de Manille pour poulies, dito pour haussières et pour hisser; vin de Madère, choix de Londres, depuis 8 ans en caves; cigarres mêlés et de la Havane; toile à voile de coton, de la manufacture de Crooks, en usage dans la marine des Etats Unis; pierres à filtrer. A vendre par HARRISON, BROWN & CO.
25 sept Rue Royale, No. 117.

LETTRES de change sur New York, à vendre par

4 oct T. NICOLET & CO.

WM. FADEUILHE & CO., rue de la Douane, Nos. 11 et 13, viennent de recevoir par les derniers arrivages du Nord, des papiers et bordures en grande variétés, et couleurs très-riches, parmi lesquels plusieurs sujets de tapisserie, tels que des sites de la Grèce, &c. Les personnes qui auraient besoin de ces articles sont priées de venir en juger par elles-mêmes.

M. Fadeuilhe, est en ce moment au Nord, arrivera sous peu avec un nouvel assortiment de ces tentures, de franges et étoffes de toutes qualités, ainsi que des ornements dorés pour rideaux de croisées &c.

Le tout sera vendu en gros et en détail, à juste prix. 2 octobre.

ELIXIR DE MAPUYA.—Remède certain pour le mal de dents, préparé par le célèbre physicien français Chabert. Nouveau supplément de cet article reçu et à vendre par

DUCONGE & PEYCHAUD, droguistes,
2 oct rue de Chartres, No. 89.

VICTOR ROUMAGE offre à vendre, les articles suivants, en débarquement du brick Orléans, de Bordeaux.

150 barriques vin rouge de St-Julien, St.-Estephe, 60 demi barriques dito, de St.-Julien et Pauillac médoc; 350 tierçons vin blanc, de Sauterne, Graves et autres; 3000 caisses vins rouges et blancs, par bouteilles et demi-bouteilles, assortis dans toutes les qualités; 50 tierçons vinaigre blanc 1re. qualité; 10 demi pipes eau-de-vie de Cognac ✠24 barils par 18 gallons, vieille eau-de-vie, Cognac campagne; 100 dames-jeannes vinaigre blanc; 53 dito fentilles, dre. récolte; 48 caisses par 12 flacons cérises à l'eau de-vie; 100 caisses dito fruits assortis dito; 200 paniers anisette surfine; 100 caisses liqueurs assorties 1re. qualité: 400 demi boîtes sardines à l'huile; bouchons longs fins pour bouteilles et demi-bouteilles; mastic pour cacheter les bouteilles &c. &c.

Par l'Olympia du Hâvre. Vin de Champagne d'Ay, année 1825; dito de Bourgogne Mousseux 1825 par bouteilles et demi bouteilles.

En magasin d'importation antérieure 150 barriques vieux vins rouges, de St Stephe, Chateaux Latour, Margaux, Lafitte et St. Brion; 300 boîtes de Sardines à l'huile de Colin; 200 seringues à soi même; serrures françaises, 3, 6, et 7 pouces; 20 caisses marasquino 1re. qualité; 300 caisses liqueurs fines; 1000 caisses vins rouges et blancs; &c. &c. 21 oct.

RECU par le navire Nashville et autres bâtimens arrivés du nord, 28 barils huile de lin hollandaise; 36 cheminées à la Franklin, à 9 plaques, de différentes grandeurs; quelques barils de résine clarifiée; 3 boucauds de poile à plâtrer; 10 boîtes de tamis en fil d'archal et fil de fer, numéros et grandeurs assortis.

F. PASCAL,
19 oct rue de la Levée, No. 55.

LIVRES NOUVEAUX.

LES soussignés viennent de recevoir, Le Négrier, aventures de mer par Edouard Corbière, Madelaine, par Paul de Kock, 4 vol., Scène de la vie privée, par M. de Balzac, 4 volumes, Les cent contes drolatiques, do. 1 vol. Indiana, par G. Sand, auteur du Rose et Blanche. E. JOHNS & Co,
18 oct rue de Chartres, No. 113.

AVIS.—Les soussignés offrent à vendre à leur établissement au bassin Carondelet, bois de charpente, do. de pin pour bateaux à vapeur, do. de chauffage, charbon, sable, coquilles, brai, gaudron, chaux, &c.

18 oct C. GUESNARD & ALPUENTE.

AVIS.—Toutes les personnes qui peuvent avoir des réclamations contre la goëlette Pomone, sont priées de faire connaître le montant de leur réclamation sous le plus bref délai.

C. GUESNARD & ALPUENTE,
18 oct au bassin Carondelet.

MAGASIN
DE GRAINES DE JARDINAGE.
DE LA CRUE DE 1832.

Maintenant en débarquement,

ET A VENDRE PAR

WM. SMITH,

Magasin Américain de Graines de Jardinage,
NO. 65, RUE ROYALE.

LE soussigné a le plaisir d'annoncer à ses amis et au public en général, qu'il vient de recevoir par les navires *Tennessee* et *Cincinnati*, deux envois complets, comprenant *les graines d'automne les plus estimées*, et les premiers envois dans cette ville des graines des récoltes de cette année, qu'il a reçues directement des cultivateurs.

Pour la gouverne de ses pratiques absentes, il annonce que l'assortiment en débarquement comprend les qualités suivantes, savoir:—

Betteraves, long. et courtes.	Oignons, rouges et blancs.
Choux d'York, et autres.	Persil, frisé et simple.
Carrottes, courtes-hâtives.	Panais, gros et longs.
Chou-fleurs, do. do.	Radis, rouges, long et ronds
Céleris, rouges et blancs.	Roquettes et salsifis.
Chèvrefeuille et cresson.	Scorzonera brun.
Chicorée et poireaux.	Epinards ronds et de la N.
Laitues de diverses qualités.	Zélande.
Squahes, touffus et longs.	Navets, Haricots rampants.

DE PLUS—Un approvisionnement de graines pour oiseaux, telles que chanvre, Canaris et millets ronds.

S'adresser comme de coutume à

WM. SMITH,
22 sep—3m Rue Royale, No. 55.

REMÈDE EFFICACE POUR LA VUE.

M. JN. RAPALO, voulant faire connaître au public les différentes nouvelles cures que son remède a opérées, publie les certificats suivants. Les personnes qui pourraient avoir besoin de son remède, pourront le voir chez lui, rue St. Pierre, No. 64, entre Royale et Chartres.

Nlle. Orléans, 30 *juin* 1832.

Je certifie que M. Jn. Rapalo a traité chez moi une esclave appartenant à M. G. N. Allard, laquelle avait la vue tellement affectée, qu'elle ne pouvait se conduire qu'avec beaucoup de difficulté, sa vue depuis le traitement est assez bien rétablie pour avoir mis cette esclave en état de reprendre ses anciennes occupations, et de rendre les services que sa cécité lui avait fait cesser.

PAULIN J. FLEITAS.

M. Jn. Rapalo.

Monsieur,—Il est de mon devoir de reconnaître vos capacités comme oculiste, et particulièrement vos connaissances sur la partie la plus sensible du corps: l'œil; votre ordonnance et vos avis ont très bien réussi auprès de ma fille (âgée de 7 ans), et en quinze jours elle a parfaitement recouvré la vue. Vous avez, monsieur, la liberté de faire connaître au public toute la confiance que j'ai dans votre remède, et la parfaite assurance que vous pouvez guérir tous ceux que vous entreprendrez.

Je suis avec respect, &c.

ALFRED M'CARTY.

Je certifie que M. Rapalo a guéri, en trois jours, les yeux d'un de mes nègres, âgé de 34 ans, qui en était incommodé depuis plusieurs mois, au point de se conduire avec peine; il a été depuis exposé au feu et a différents travaux sans se ressentir de cette dite incommodité. FURCY VERRET.

Je certifie que M. Jn. Rapalo a guéri les yeux à un de mes nègres, âgé de 28 ans. Les yeux du dit nègre avaient été *dangereusement* affectés par suite de la petite vérole. W. W. McDONOGH.

Nous certifions que le sieur Rapalo a guéri les yeux de M. Chaillot, dans l'espace de six jours.

J. BERTEL.
FD. DURCY.
Nlle.-Orléans, 10 *février* 1832.

Je certifie que M. Jn. Rapalo m'a beaucoup soulagé la vue dans l'espace de 18 jours; maintenant je me porte assez bien, et je puis travailler.

JS. MORET.

N. B. Il offre ses remercimens aux personnes qui l'ont honoré de leur confiance.

Les personnes qui, par faiblesse de la vue, sont obligées de porter des lunettes, pourront, par le moyen de son remède, être à même dans peu de jours de traitemens, pouvoir lire ou écrire sans le secours de leurs lunettes. M. Rapalo peut fournir des preuves à cet égard. 15 sept—3m

50 PIASTRES DE RECOMPENSE.

LA maison du soussigné a été enfoncée samedi soir, 27 du courant, par quelque personne, ou personnes, qui lui ont pris une montre patentée en argent, marquée au dedans, *New York Eben Witney—No. 509*: il y avait attaché à cette montre, un ruban de soie et en soie rouge, de plus: une paire de pentalon noire, et un portefeuille dans lequel se trouvait un billet tiré par le soussigné; à l'ordre de Mr. P. G. Bertrand de la somme de $155 et endossé par Mr. Charles Lessepa, lequel a été payé en banque depuis le 17 août dernier; un billet à l'ordre de Mr. Woolfolk, endossé par Messrs. Reynolds, Byrne & Co, de la somme de $100, et payé en banque le 18 septembre dernier; deux billets sur Mr. C. G. Meilleur, dont on ne se rappelle pas le montant; un billet sur Mr. J. E. Dayle, de $20 et divers autres papiers. Aussi, une paire de caleçons, et un gilet de soie dans la poche duquel se trouvaient apeu-près six piastres en monnaie, un canif et un canif à trois lames. La somme ci-dessus sera payée à celui qui recouvrera ces objets et fera connaître le ou les voleurs, ou une *récompense* libérale sera donnée pour le recouvrement des objets ou des voleurs.

N. B. Le public est prévenu de pas trafiquer pour ces billets.

2 oct—☞ WILLIAM VANDEGRIFF.

124 BALLES sacs de pitre et 100 quarts de barriques vin de Malaga sec et vin de Madère, ayant droit au drawback, reçus par le brick Leavitts de Baltimore, et à vendre par

HARRISON, BROWN & CO.
et Rue Royale, No. 117.

EN débarquement de la barque Adélaïde, venant de Liverpool, un assortiment complet de faïence fine bleue et violette, services de table complets, ainsi que de la faïence communes, convenable pour les marchands de la campagne: aussi, en magasin un grand assortiment de faïence et vorrerie de tout genre, à des prix modérés, par V. AICARD.
22 oct rue de la Levée, No. 36.

UN BON CABRIOLET à vendre, s'adresser rue St.-Louis, No. 22. 19 oct.

VENTES PAR LE MARSHAL.

J. Mills vs. W. Carper.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Préval juge conseiller de la cour de cité de la N. Orléans, j'exposerai en vente, le jeudi, 15 novembre, à 4 heures, au principal, une petite machine à vapeur, saisie dans l'affaire ci dessus.

LS. DAUNOY,
13 oct Marshal.

L. Linkerter vs. W. Barlett.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. P. Smith juge conseillé de la cour de cité de la N. Orléans, j'exposerai en vente, le mercredi 14 novembre, à 4 heures, au No. 35 rue Poydras, une quantité de bouteaux pour melasses; tierçons et barils, saisie dans l'affaire ci-dessus.

31 oct L. DAUNOY, marshal.

EN vertu d'un ordre de vente à moi adressé par l'hon. Chs. Gayarré, juge président de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, samedi, 10 novembre, à 4 heures, sur les lieux, rue Gravier et Union, divers articles de maison, tels que meubles, &c. Saisis dans la poursuite de Peuch, Bein & Hullain.

30 oct L. DAUNOY, marshal.

Robert Herby vs. Bacon.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, samedi, 10 novembre, au Principal, à 4 heures, une montre en argent, saisie dans l'affaire ci dessus.

30 oct. L. DAUNOY, marshal.

William Kerby vs. Bacon.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, vendredi 9 novembre prochain, à 4 heures de l'après-midi, vis à vis du bureau du Marshal, une montre d'argent patentée, saisie dans l'affaire ci-dessus.

27 oct L. DAUNOY, marshal.

D. Barsen vs. Jh. S. Boise.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la Cour Cité de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente, lundi 5 novembre, à 4 heures, au principal, 12 chaises, 2 tables, &c. saisies dans l'affaire ci-dessus.

27 oct. L. DAUNOY, marshal.

J. M'Mullen vs. J. Delaney. L. O'Neal vs. J. Delaney. J. Muny vs. J. Delaney.

EN vertu de trois writs de fieri facias à moi adressés, dans les affaires ci dessus, j'exposerai en vente, à la Bourse, vendredi, 9 novembre prochain, à midi, 1200 yards de sable de batture, située vis à vis l'habitation de M Charles Caffin, à deux milles de la ville, saisis par privilège.

27 oct L. DAUNOY, marshal.

La Compagnie de Navigation de la N. Orléans. vs. La goëlette Esperance, le capitaine et les propriétaires.

EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente, mercredi, 28 novembre, à midi, à la Bourse Hewlett, au coin des rues de Chartres et St. Louis, la goëlette Esperance, ses agrès et appareaux, saisis dans l'affaire ci-dessus.

27 oct. L. DAUNOY, marshal.

Chs. Myres contre Daniel Firs.

EN vertu d'un *writ de fieri facias* à moi adressé par l'hon. P. Smith, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, jeudi, 6 novembre, à midi, à la bourse de Hewlett, encoignure des rues St.-Louis et Chartres, un lot de terre situé au faubourg Saulet, désigné par le No. 3, dans l'llet No. 34, ayant 60 pied de face à la rue Bacchus, sur 120 de profondeur, saisis dans l'affaire ci-dessus.

6 oct L. DAUNOY, marshal.

Le maire, les aldermen et les habitans de la ville de la Nouvelle-Orléans, vs. Simon Knight, personne non résidante.
Les mêmes vs. Simon Knight, personne non résidante.
Les mêmes vs. Simon Knight, personne non résidante.
Les mêmes vs. Simon Knight, personne non résidante.
Les mêmes vs. Simon Knight, personne non résidante.

EN vertu de cinq *writs de fieri facias*, à moi adressés par l'hon. Gallien Préval, juge conseiller de la Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans les dites affaires, j'ai saisi et j'exposerai en vente mercredi, 16 janvier 1833, à midi, à la Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, les propriétés suivantes, savoir:

Le lot de terre numéro un, llet vingt huit, faubourg Saulet, mesurant soixante pieds de face à la rue des Naïades, sur cent-vingt à la rue Calliope.

Le lot de terre numéro deux, llet vingt-huit, faubourg Saulet, mesurant soixante pieds de face à la rue des Naïades, sur cent-vingt pieds de profondeur.

Le lot de terre numéro trois, llet vingt-huit, faubourg Saulet, mesurant soixante pieds de face à la rue des Naïades, sur cent vingt pieds de profondeur.

Le lot de terre numéro quatre, llet vingt huit, faubourg Saulet, mesurant soixante pieds de face à la rue des Naïades, sur cent-vingt pieds de profondeur.

Le lot de terre numéro cinq, llet vingt-huit, faubourg Saulet, mesurant soixante pieds de face à la rue des Naïades, sur cent-vingt pieds à la rue Clio.

Pour satisfaire aux jugements rendus dans les poursuites ci-dessus, et conformément à la teneur du second article de l'acte intitulé "acte pour fixer le mode d'après lequel les terrains ou autres terres dans la ville de la Nouvelle-Orléans et ses limites, et dont les propriétaires n'y résident pas, peuvent être saisis et vendus pour le paiement des taxes de ville et autres dépenses dues à la Corporation de la Nouvelle Orléans, et pour d'autres objets, approuvé le 18 mars 1828" [4 oct] L. DAUNOY, marshal.

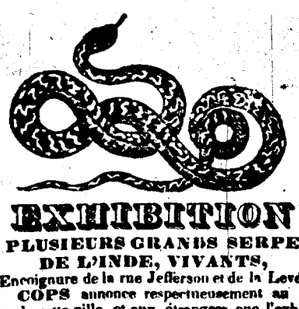

EXHIBITION
DE PLUSIEURS GRANDS SERPENTS DE L'INDE, VIVANTS,

Encoignure de la rue Jefferson et de la Levée.

F. COPS annonce respectueusement au public de cette ville et aux étrangers que l'exhibition de ces Serpents, les plus grands qui aient jamais été importés dans ce pays, est déjà commencée. Elle se compose de

L'ANACONDA,
Epouvantable serpent de Java; du
Boa Constricteur,
Serpent étrangleur de Ceylan, et du
BOA BRODÉ DES ROCHERS,
De Chetagong.

Les couleurs de ces terribles reptiles sont vivaces et belles au-delà de toute description.

Ils sont enfermés dans une cage de fil de fer, et sont si dociles que la femme et l'enfant les plus timides peuvent les examiner sans le moindre danger.—On aura la plus grande attention pour les dames et les enfants.

Outre ces animaux,

LA TETE D'UN CHEF,
OU GUERRIER DE LA NOUVELLE-ZÉLANDE,
Curieusement tatouée; et un magnifique
Cosmorama.

☞ Pour les details voyez l'affiche.

Prix d'entrée—25 sous. Enfans, moitié prix.

Billets pour tout le temps de l'exhibition, 50 sous. *Personne ne sera admis une seconde fois pour la même* somme, à moins qu'il ne soit en compagnie de sa famille ou de ses amis.

Heures d'exhibition: de 10 heures du matin à 9 heures du soir. 22 oct—6

François Briault,

Rue St. Pierre, No. 21, face à la place d'Armes.

ARRIVANT de Paris avec un assortiment de COUTELLERIE française et anglaise, fait la commission et expédie en tous pays. Il offre ses services aux habitans de la Louisiane, comme étant connu en France par sa manufacture d'armes et de coutellerie, en tout genre. Il fabrique les Couteaux à lames d'argent, lames d'or et de vermeil et fait les recommodages de bijouterie et tout ce qui concerne son état.

9 oct—3m

VENTES PAR LE REGISTER.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le register des Testamens*—Mardi, 19 novembre 1832, à midi, j'exposerai en vente à la bourse, pour le compte de la succession de feu Henry Hugont, alias Jean Bart, h. c. l.; un TERRAIN de forme irrégulière, situé rue des Ursulines entre les rues Robertson et Claiborne, désigné par le No. 16, et ayant 40 pieds 7 pouces de face sur 100 pieds de profondeur sur une ligne et 105 pieds 8 pouces et ½ sur l'autre ligne, et 5 pieds 2 pouces ½ de large sur la ligne du fond.

Conditions; un cinquième comptant, et le reste à 6, 12, 18 et 24 mois, en billets par coupons, endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale.

Par ordre de la Cour.
MARTIN BLACHE, Régist r.
N. B. L'acte de vente sera passé par L. Férand, notaire, aux frais de l'acquéreur. 27 oct.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testamens.*—Mercredi, 7 novembre, à 4 heures de l'après-midi, il sera vendu dans la rue St-Pierre, entre les rues de Chartres et Levée, vis-à-vis la Place d'armes, pour le compte de la succession de feu Pierre Nicolas Glaçon, 15 barils de farine et quelques hardes. Conditions; comptant.

Par ordre de la Cour.
27 oct. MARTIN BLACHE, rég.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testamens.*—Mardi, 27 novembre 1832, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, la propriété ci-après décrite, appartenant à la succession de feu Jacques Hubert Boisgervrais, savoir:

Un lot de terre situé au faubourg Montégut, ayant 300 pieds de face à la rue Montégut et une prof